

Paris, le 16 février 2023

INDEX DE L'EGALITE FEMMES / HOMMES 2023 Au titre de l'année 2022

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, l'index d'égalité Femmes / Hommes a été calculé pour les établissements de plus de 50 salariés du Groupe au titre de l'année 2022 :

- Tannerie de Montereau : 99/100
- Tannerie de Vivoin : 88/100
- Compagnie des Cuirs Précieux : Index incalculable
- Tanneries du Puy : Index incalculable
- Tannerie d'Annonay : Index incalculable